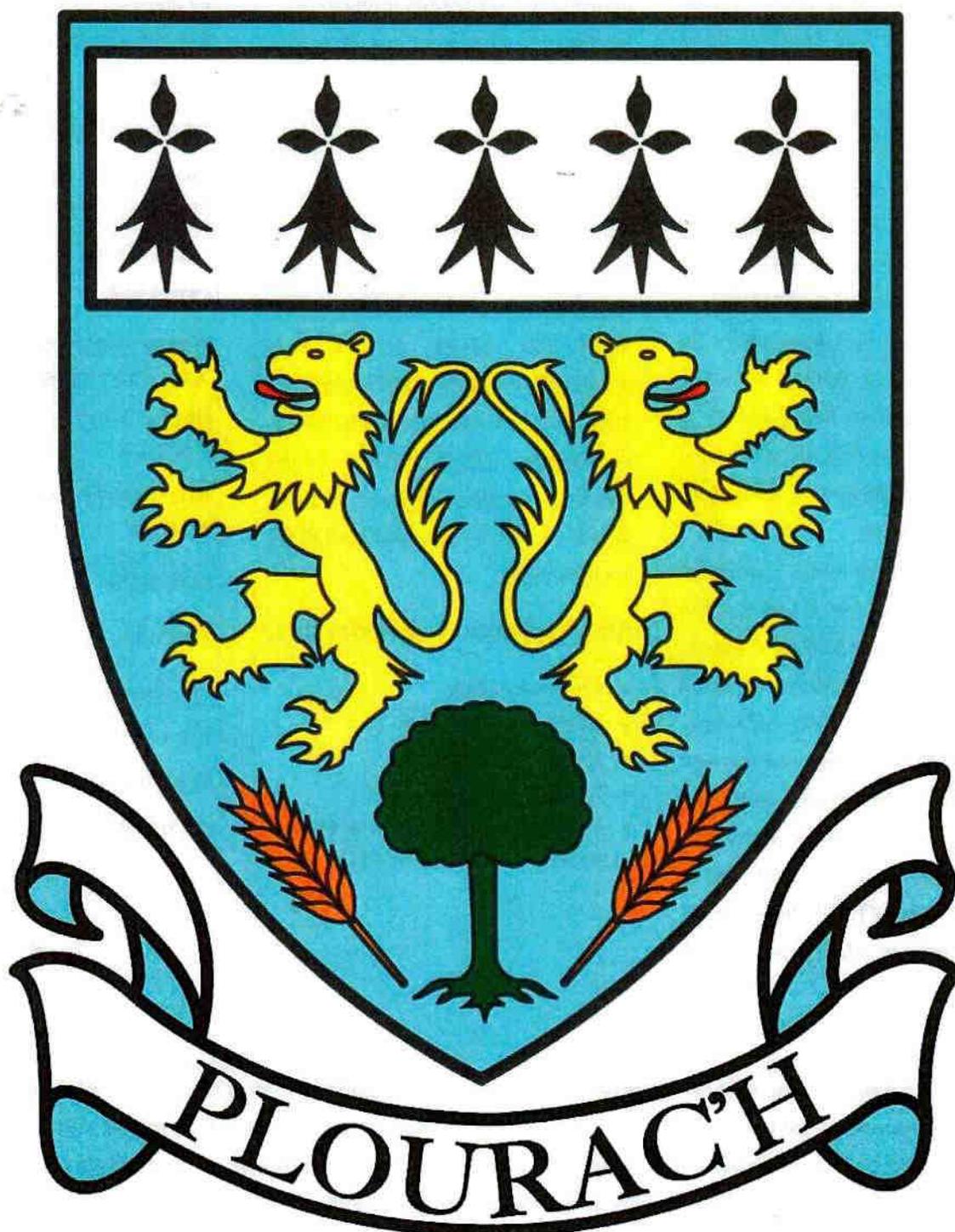


# PLOURAC'H

## BULLETIN MUNICIPAL



La Municipalité,  
assistée de la Secrétaire de Mairie,  
a le plaisir de vous remettre  
ce bulletin d'information semestriel  
sur votre Commune.

**n° 67 : Juin 2022**



# MOT DU MAIRE

Chers administrés,

Comme tous les semestres voici la parution de notre bulletin municipal. Ce support très apprécié de la population permet aux associations communales de vous informer des différentes activités proposées et également à la municipalité de vous apporter toute la transparence sur les décisions prises pendant le semestre et les actions menées depuis le dernier bulletin. L'exemplaire du mois de juin me permet de vous donner la situation financière de la collectivité et les prévisions d'investissement votées lors du Budget en séance du 25 mars.

L'état financier de notre commune se porte bien. Grâce à une gestion rigoureuse, notre capacité d'autofinancement nette/habitant s'élève à 397€ alors qu'elle n'est qu'à hauteur de 153€/habitant pour des collectivités de même strate sur le plan départemental. Notre endettement est également faible, soit 481€/habitant contre 817€/habitant, pour des communes identiques sur le département.

Ces chiffres sont consultables en mairie, comme toutes les décisions prises lors des conseils municipaux.

La maîtrise financière est et a toujours été le cap de mes mandats avec les différents élus. Cela permet de prévoir sereinement des investissements futurs sans avoir si possible recours à l'emprunt mais aussi de pouvoir être réactif et opérationnel lors d'imprévus. Je voudrais également vous préciser que les taux d'impositions avaient été allégés en 2003 et n'ont pas subi d'augmentation depuis, malgré cela nous avons investi annuellement pour l'intérêt et le bien être de la population et de la collectivité.

## **INVESTISSEMENTS PREVUS 2022**

- ◆ Chemins ruraux
- ◆ Routes communales
- ◆ Eglise
- ◆ Logements communaux
- ◆ Dossiers en cours (fibre, projet éolien, dossier à l'étude)

## **NUMERO 67:**

COMPTE RENDU DES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL	2
ETAT CIVIL 2021-2022	4
MOUVEMENTS DE POPULATION 1921	5
URBANISME	8
CHIFFRES	10
RETROSPECTIVE ASSOCIATIONS	11 16
DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE	19
INFORMATIONS PRATIQUES	21
COMMUNIQUÉS	25
POEMES	26
LE COIN DES JEUX	27
VIE LOCALE	28
VOLTALIA	
AU JOUR LE JOUR	

### **Chemins ruraux:**

Des travaux d'assainissement et de ré-empierrement sont prévus sur les chemins de Calanhel-Melscoët ainsi que sur la voie romaine CALANHEL-PLOURAC'H. Ces travaux seront réalisés par le service voirie de l'agglomération pour un montant estimé à 20 940€. Des travaux complémentaires seront réalisés sur d'autres chemins si les finances le permettent. Annuellement nous réalisons des travaux d'entretien sur ces chemins qui avaient été réalisés lors de la procédure « d'échanges amiables ».

L'employé communal a également fait de l'élagage à l'épareuse sur bon nombre de chemins, il reste à ce jour ceux se situant au Nord-Ouest de la commune à terminer, ceci va être fait dès que possible. Je demanderai à chaque riverain (propriétaire des talus) d'élaguer les arbres, ce qui permet de préserver plus longtemps les chemins. Vous pouvez également venir prendre des matériaux pour combler les « nids de poules », un dépôt se trouve sur le parking, à côté de l'atelier communal.

### Routes communales:

Nous avons prévu cette année de faire des travaux sur une portion de la route Moulin des Prés-Kerohan, à savoir la couche de roulement en enrobé et revoir l'assainissement. Nous avons budgétisé pour ces travaux 92 970€. A ce jour, nous espérons réaliser le linéaire prévu mais avec la flambée des prix d'hydrocarbures servant à la fabrication de l'enrobé, l'avenir est incertain. et les prix peuvent évoluer à la hausse. Mais nous ferons au mieux avec les finances prévues! Nous avons aussi prévu des travaux en tricouche sur les routes desservant les villages de l'Allée et de Ker-non, pour un montant de 26 135€.

Tous les ans, nous investissons pour garder un bon réseau de voirie, il faut savoir que le coût de rénovation d'un kilomètre avoisine 60 000€.

La commune comptabilise 45.640 km de routes communales donc une rénovation intégrale couterait 2 738 500€.

### Eglise:

Des travaux seront réalisés cette année sur le drainage défectueux côté Nord ainsi que la restauration intérieure des joints et des enduits au niveau des sablières., nef centrale. Ces travaux étaient prévus en 2021 et budgétisés donc nous avons reporté la dépense d'investissement au Budget 2022. la prévision financière est de 30 000€, subventionnée à hauteur de 75% (Etat, Région, Département). Ensuite, les travaux seront terminés. Depuis 2003, des programmes de restauration se sont succédés mais ils étaient nécessaires et demandés par l'architecte des bâtiments de France et le conservateur des monuments historiques.

### Logements communaux:

La rénovation des deux logements situés au dessus de l'école est terminée, les personnes intéressées par une location soit du T2 soit du studio, peuvent s'adresser à

la mairie. Les logements ont été intégralement restaurés: isolation, chauffage, ouvertures, sanitaire, cuisine aménagée, peinture et revêtement de sol. Ces travaux ont bénéficié de subventions du Conseil Départemental dans le cadre du plan de relance et les travaux ont été autofinancés pour un montant de 86 000€.

### Dossiers en cours:

#### \*Fibre optique:

Le réseau est déployé intégralement, la société AXIONE et Mégalis procèdent à la vérification des installations, dès que le procès verbal sera signé entre les prestataires et le Conseil Régional le réseau sera mis en service (3ème trimestre 2022).

#### \*Projet éolien:

Le projet proposé par la société VOLTALIA suit son cours, le mât de mesure doit rester sur site jusqu'au mois de septembre, celui-ci permet de recueillir de nombreuses données, en parallèle sont demandées les différentes autorisations auprès des administrations (Etat, aviation civile et militaire, Région, Département, propriétaire fonciers, voisinage du site...).

Suite à toute cette phase de consultations le projet se fera ou non. Je tiens à vous garantir que vous aurez toute la transparence sur l'avancement de ce dossier et je demanderai, s'il le faut, des réunions publiques pour que vous soyez informés et où vous pourrez vous exprimer.

#### \*Dossier à l'étude:

La municipalité souhaiterait construire des logements adaptés pour personnes à mobilité réduite

(P.M.R) . Ce projet se ferait sur le terrain situé à l'arrière de l'atelier communal, nous avons étudié la faisabilité de deux ou quatre logements. Le décision sera prise au cours de l'année, pour une construction en 2023/2024. Je vous tiendrais informer lors des prochains bulletins. Cet investissement sera inscrit dans le futur contrat départemental grâce auquel la collectivité percevra une subvention, puis des demandes seront également faites auprès de l'Etat (D.E.T.R) et de l'agglomération (Fonds de concours) et des élus parlementaires.

Le but est d'obtenir un maximum de subvention pour un reste à charge au plus bas pour la commune. Affaire à suivre!

Voilà à ce jour les informations que je peux vous communiquer, je profite de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants. Je suis à votre écoute quand vous le souhaitez, n'hésitez pas à me contacter pour convenir d'un rendez-vous. Je tiens aussi à vous informer de la reprise du commerce par Yves-Marie et Léna DENIS. J'ai exploité cet établissement pendant 37 ans, mais j'ai souhaité passer la main au bon moment pour que ce lieu de retrouvailles perdure. Vous y trouverez le même service, qu'auparavant, à savoir, bar, tabac, épicerie, restaurant. Au nom de toute l'équipe municipale nous souhaitons bon vent à Yves-Marie, Léna, sans oublier Melen.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent semestre, profitez bien de la saison estivale et prenez soin de vous. Amitiés,

*Le Maire,*

*Yannick  
Larvor*

# COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL

## DEUXIÈME SEMESTRE 2021 :



**Vendredi 10 septembre :**

**Remplacement du moteur de volée des trois cloches** pour un montant de 4 714.21 € TTC avec l'entreprise MACE .

**Présentation et approbation du rapport de la CLECT** Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de GUINGAMP-PAIMPLŌ AGGLOMERATION .

**Acquisition d'un congélateur à la cantine:** pour un montant de 549.99€.

**Renouvellement du photocopieur** pour un montant de 2 325.56€ TTC .

**Demande acquisition d'un terrain communal 22 rue de l'Argoat :**

Monsieur FLASON Samuel, collaborateur de l'association ASJMR sollicite, par correspondance en date du 5 août dernier, l'acquisition d'un terrain communal situé au 22 rue de l'Argoat d'une superficie de 1690 m<sup>2</sup>, cadastré section AB Numéro 25, pour un projet de création d'une salle de culte. Après consultation du plan cadastral, le Conseil Municipal décide de proposer à la vente les parcelles AB 25 et AB 22, car ces deux terrains avaient été achetés par la commune, pour une superficie totale de 3 972m<sup>2</sup>, pour alimenter le réserve foncière communale au bourg et ne souhaite donc pas dissocier ces deux parcelles, au prix de

18 000 €.

**Désignation du coordonnateur communal pour le recensement 2022:** Fanny LE GOFF, secrétaire de mairie remplaçante.

**MISSION LOCALE - Nomination d'un « Veilleur Municipal »:**

Par un courrier en date du 25 août, la Mission Locale Ouest Côtes d'Armor (MLOCA) présente son projet de mise en place d'un « Veilleur Municipal » qui sera désigné par le Conseil Municipal. Il sera le correspondant de la MLOCA tout au long de l'année et aura pour mission d'identifier, relayer des situations de jeunes de 16 à 29 ans qui nécessiteraient un accompagnement de la part de la mission locale en matière d'orientation scolaire, de recherche d'emploi, de formation qualifiante, d'aides à la mobilité

entre autres. Cette démarche répond à la fois à un enjeu global, de lutte contre toute forme d'isolement et d'inégalités et aussi à celui de la solidarité entre générations. Un seul candidat s'est présenté . Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité, décide de confier la mission de « Veilleur Municipal » de la commune de PLOURACH à Madame Marina URVOAZ.

**Maintien de la prime « accession à la propriété »:** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2016, afin d'encourager l'installation de nouveaux habitants sur la Commune, une prime d'encouragement à l'accession à la propriété a été instaurée. De nombreuses ventes de maisons ont été réalisées au cours de l'année. Ce bilan amène à la réflexion sur son renouvellement ou non. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de continuer à verser une prime aux personnes qui feront l'acquisition d'une maison pour en faire leur résidence principale à Plourac'h jusqu'au 31 décembre 2021 selon les mêmes conditions.

**Mardi 12 octobre:**

**Projet de Parc éolien sur la commune de Plourac'h Avis du Maire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.** Le Conseil à l'unanimité accepte les modalités de remise en état du site sur la commune lors de l'arrêt de l'installation telles que proposées par l'exploitant et détaillées dans l'avis du Maire joint à la présente délibération et présentée dans la note de synthèse.



# COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL

DEUXIÈME SEMESTRE 2021 :



**Mardi 12 octobre (suite):**

## **Projet de Parc éolien sur la commune de Plourac'h**

Convention: le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ladite Convention relative aux autorisations de surplomb, d'utilisation, de renforcement d'entretien des voiries communales, et d'enfouissement

## **CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

**Vendredi 10 décembre :**

## **Modalités de création du poste d'Agent Recenseur - Recensement 2022 .**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit définir les conditions de recrutement de la personne qui sera chargée d'effectuer le recensement en janvier / février 2022. Il précise que l'INSEE versera une dotation unique forfaitaire de 736,00 €.

**Virement de crédits du chapitre 020**

**Dépenses imprévues à l'opération 81**

**Aménagement du Bourg (DM 1) .**

## **Signature Convention Territoriale Globale :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Convention Territoriale Globale. Cette convention est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caisse d'Allocations Familiales, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles. En lien avec les missions de la Caf, les champs d'intervention de la CTG portent sur les compétences détenues par Guingamp-Paimpol Agglo.

Les enjeux identifiés et partagés sont : l'accès aux droits et le développement des usages du numérique, la mise en place de services aux familles accessibles sur le territoire et adaptés, la citoyenneté et le cadre de vie.

La convention territoriale globale doit permettre :

- de fixer des priorités d'intervention ;
- de faciliter les arbitrages entre les partenaires ;
- de définir une programmation d'actions et des moyens à mettre en œuvre ;
- de remplacer les contrats enfance jeunesse en élargissant par la démarche CTG le territoire et les domaines de réflexion.

A compter de 2021, la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) est obligatoire pour Guingamp-Paimpol Agglomération. Toutes les communes sont également appelées à signer la CTG leurs permettant ainsi et en fonction de leurs services ou projets de bénéficier du soutien de la CAF. Les contrats enfance jeunesse disparaissent de fait au 31/12/2021.

**Transfert de la compétence communautaire « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes » aux communes.**

**Motion de soutien à la radio associative Radio Kreiz Breizh.**

**Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Guingamp-Paimpol Agglomération.**

**- Exercice 2020 -**

## ÉTAT CIVIL 2021 :

### NAISSANCES :

DENIS Melen 23/10

LOZAC'H Romy 10/09

MOBUCHON JAN LE GOFF Lihyo 09/10

QU'VIGER TELLIER Jason 23/01

TOUDIC Chloé 26/11

### MARIAGE :

GANEM Aimé et MITON Claudine 30/09

### TRANSCRIPTIONS DE DECES :

JÉGOU Thérèse 21/04

LARHANTEC Anna 17/05



## ÉTAT CIVIL 2022 :

### NAISSANCE :

TOUDIC Malo, Jean 18/05

### MARIAGE :

LARVOR Sébastien et DUBOURG Marine 30/04

### TRANSCRIPTION DE DECES :

ROUSVOAL Jean-Pierre 28/02

### DECES:

SHÉRRIF Paul 23/04

### PACS:

CHAPLET Maxime et ETESSE Zoé 28/04



# MOUVEMENTS DE POPULATION

ÉTAT CIVIL 1921 : (R) RECONNAISSANCE (J) JUGEMENT (T) TRANSCRIPTION

## NAISSANCES : 63

AUFFRET Marcel	14 /05	GUÉGUEN Maria	14/10
BARGUIL Joseph Marie	18/04	GUELLEC (LE) Yves	17/01
BERNARD Marie Françoise Yvonne	8/02	GUERN (LE) Jean Louis	23/11
BOLC'H (LE) Roger Auguste	27 /03	GUILCHER (LE) Anna	30/04
CAM (LE) Jeanne Marie	31/06	GUILLOUX (LE) Jeanne Marie	08/02
CAM (LE) Marie	25/08	GUINAMANT Francine Marie	04/08
CAROFF Anna	17/11	GUINAMANT François Marie	24/10
CONNAN François Marie (R)	22/01	HUIGUINEN François	26/06
COQUIL François Marie	19/04	HUIGUINEN François (R)	30/08
CORRE (LE) Claude Marie	06/03	LAGADEC Auguste	27/08
COZ (LE) Théophile	21/05	LANDRÉ Marie Louise	31/07
COZ (LE) Jean	14/11	LAVENANT Héléne Cécile	24/05
DENMAT (LE) (J)	26/12	LAY (LE) Jean Marie	01/06
DUGUAY Cécile	20/01	LEIZOUR Pierre Marie (J)	14/05
FER François Casimir	12/09	LEIZOUR Albertine	03/09
GEFFROY Maria	26/02	LENCOT Arsène	05/03
GEFFROY Marie Simone	23/12	LÉON Anna	19/05
GALL (LE) Yves Claude	15/11	LÉON Germaine	29/12
GUÉGUEN Maria	17/03	LEYZOUR Germaine Alexandrine Marie	03/01
GUÉGUEN François Marie	26/06	LINCOT Marie Françoise	15/02
		LINTANFF Yves	27/11
		LOSTANLEN Héléne	01/03



# MOUVEMENTS DE POPULATION

## ÉTAT CIVIL 1921 (SUITE):

### NAISSANCES (SUITE) :

<i>Lucas Jean Marie (R)</i>	02/02	<i>ROUSVAL Simone Maria</i>	04/12
<i>MONTER Arthur Marie Ferdinand</i>	07/10	<i>SCRAIGNE (LE) Francis</i>	26/07
<i>MONTER Marie Julienne</i>	26/12	<i>THÉPAULT Francis Marie</i>	26/03
<i>MORTELLLEC Francis</i>	29/01	<i>THÉPAULT Valentine Marie</i>	25/08
<i>MOYSAN Yves</i>	02/11	<i>THOMAS Scolastique Marie</i>	14/04
<i>NICOL Roger</i>	17/09	<i>THORAVAL Auguste Marie</i>	06/12
<i>PINSON Anonyme</i>	04/12	<i>THORAVAL Auguste Marie (R)</i>	22/12
<i>PLOUVIN Edouard Marie</i>	14/05	<i>TINCUFF Germaine Marie</i>	25/06
<i>PLUSQUELLEC Marie Louise</i>	05/10	<i>TOUBOULIC Yvette Marie</i>	17/07
<i>POULICHARD Arsène Marie</i>	31/01	<i>TOUDIC Hélène Françoise</i>	17/01
<i>QUÉMÉNER Yves Marie</i>	17/03	<i>URVOAS Louise Marie</i>	13/12
<i>ROC'H (LE) Marie Louise Françoise Augustine</i>	09/09		
<i>ROC'H (LE) Francis Marie</i>	12/09		
<i>ROUSSEAU Marie</i>	13/10		



### MARIAGES: 14

<i>BIZIEN Yves Louis et LÉON Marie Louise</i>	02/01
<i>BOUDER Jean Marie et NICOL Maria</i>	24/12
<i>CHAUVEL François et LE CAM Jeanne Marie</i>	16/10
<i>CONNAN Jean Marie et LE GOFF Maria</i>	23/01
<i>GUILCHER Joseph Marie et BESCOND Marie Céline</i>	08/05
<i>JONCOUR Jean Marie et LE BOLC'H Isabelle Marie Yvonne</i>	02/02
<i>LALLOUR Louis Marie et ROLLAND Jeanne Marie</i>	01/06
<i>LE BORGNE Jean Marie et DUGAY Maria Joséphine</i>	24/12
<i>LE COZ François Marie et ROLLAND Marie Françoise</i>	27/03
<i>LE COZ Yves et LOZAC'H Augustine</i>	20/01
<i>LE GALL Louis Marie et LOZAC'H Marie Françoise</i>	24/07
<i>LE GUILLOUX Jean Marie et LE COZ Anne Marie</i>	30/01
<i>LOZAC'H François Marie et LEÏZOUR Marie Philomène</i>	20/11
<i>PIROU François Marie et LE BASTARD Maria</i>	23/06

# MOUVEMENTS DE POPULATION

## ÉTAT CIVIL 1921 (SUITE):

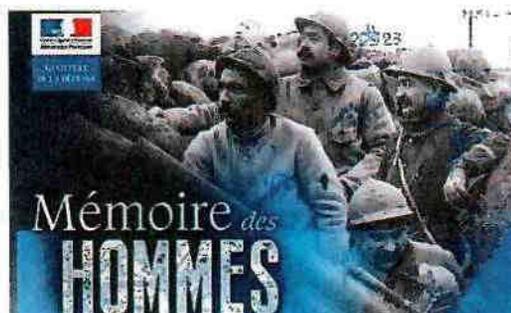


### DECES: 31

AUFFRET Marcel	25/09	PLUSQUELLEC Anne Marie	26/11
BLANCHARD Louis Marie	18/06	PRIMEL François Marie (T)	20/07
BRAS (LE) Marie Yvonne	15/06	QUÉRÉ (LE) Joseph Marie (T)	17/07
CAM (LE) Maurice	11/10	ROC'H (LE) Yves Anne Nicolas Marie (T)	16/01
CLEC'H (LE) Joseph (T)	20/07	SCRAIGNE Pierre Marie (T)	20/07
CLÉLAN Auguste Marie	27/09	STÉPHAN François Marie (T)	20/07
COJEAN Marie Louise	18/04	THORAVAL François Marie (T)	17/07
CORVEZ Jean Marie (T)	20/07		
D'U (LE) François Marie	25/11		
GUILLOUX Yves Marie (T)	20/07		
HUIGUINEN (LE) Marie Louise	03/02		
LAGADEC Yves	13/04		
LAGADEC Anonyme	02/09		
LARVOR François Marie (T)	17/07		
LAVENANT Jean Marie (T)	20/07		
LORGUILLOUX Joseph Marie (T)	20/07		
LOSTEC (LE) Marie Marguerite	18/03		
LOZAC'H Jean Marie	16/02		
LOZAC'H Marie Anne	11/12		
LUCAS Marie Françoise	08/06		
MESCAMP François Marie (T)	17/07		
PAGE (LE) François Marie (T)	26/07		
PERROT Joseph Marie	28/06		
PERSON François	08/04		
PINSON François Louis	05/08		
PINSON Anonyme	04/12		



**Beaucoup de transcriptions en dates des 17 et 20 juillet:  
Ce sont tous des soldats morts pour la France.**



Prénoms .....  
Grade.....  
Corps.....  
N° }  
Matricule. }  
Mort pour la }  
à ..... }  
Genre de mu

## URBANISME 2021 :

Déclaration préalable (D.P) : 4

D.P.	1001	VOLTALIA SA	Kernon	Edification d'un mât de mesure
D.P.	1002	LE BOULC'H Sylviane	7 rue de l'Argoat	Enduit façade
D.P.	1003	LARVOR Yannick	15 rue de l'Argoat	Construction d'un local de gaz
D.P.	1004	ECO HABITAT ENERGIE	Kerlouet Bihan	Installation panneaux photovoltaïques

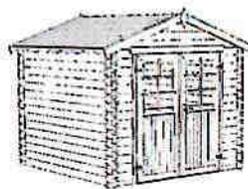
Aucun permis de construire en 2021

59 demandes de certificats d'urbanisme

## CONSTRUIRE UNE ANNEXE :

### DÉCLARATION PRÉALABLE OU PERMIS DE CONSTRUIRE ?

Peuvent être considérées comme des annexes à votre domicile un abri de jardin, un carport, un garage ou toute autre dépendance. En la matière, vous devrez déposer un permis de construire si la surface d'emprise au sol de cette dépendance est supérieure à 20 m<sup>2</sup> et si la hauteur de cette annexe est supérieure à 12 mètres. En-deçà, une déclaration préalable de travaux sera nécessaire.



### Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme:

Depuis le 1er Janvier 2022, toute demande d'autorisation d'urbanisme peut être transmise par voie électronique conformément à la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018, dite l'ELAN".

Ce service dématérialisé permet d'offrir aux pétitionnaires une réduction des délais d'envoi et de transmission entre services, une plus grande transparence sur l'état d'avancement des dossiers, une réduction des coûts liés à la constitution et au dépôt des demandes (...)

## Les règles d'urbanisme applicables

	Pas de formalité <i>No formalities</i>	Déclaration préalable <i>Preliminary Declaration</i>	Permis de construire <i>Building Permit</i>
Maison individuelle <i>Single family house</i>			X
Extension - <i>House extension</i>	< 5m <sup>2</sup>	5 m <sup>2</sup> ≤ S ≤ 20 m <sup>2</sup>	≥ 20 m <sup>2</sup>
Veranda - <i>Veranda</i>	< 5m <sup>2</sup>	5 m <sup>2</sup> ≤ S ≤ 20 m <sup>2</sup>	≥ 20 m <sup>2</sup>
Garage - <i>Garage</i>	< 5m <sup>2</sup>	5 m <sup>2</sup> ≤ S ≤ 20 m <sup>2</sup>	≥ 20 m <sup>2</sup>
Carport - <i>Carport</i>	< 5m <sup>2</sup>	5 m <sup>2</sup> ≤ S ≤ 20 m <sup>2</sup>	≥ 20 m <sup>2</sup>
Terrasse - <i>Terrace</i>	X		
Fenêtre de toit Chien-assis <i>Dormer</i>		Si rehausse de la charpente <i>If the framework needs raising</i>	Si rehausse du mur <i>If the wall needs raising</i>
Antenne parabolique - <i>Satellite dish</i> Pompe à chaleur - <i>Heat pump</i> Climatiseur - <i>Air conditioner</i>		X	
Ravalement de façade <i>Facade renovation</i>	Couleur identique <i>Same colour</i>	Couleur différente <i>Different colour</i>	
Aménagement intérieur sans création de surface <i>Interior design with no surface creation</i>	X		
Aménagement intérieur avec création de surface <i>Interior design with surface creation</i>	< 5m <sup>2</sup>	5 m <sup>2</sup> ≤ S ≤ 20 m <sup>2</sup>	≥ 20 m <sup>2</sup>
Aménagement de combles <i>Attic space conversion</i>	Aucune modification extérieure <i>No exterior modification</i>	Si modification extérieure (toiture, fenêtre de toit, ...) <i>If there is some exterior modification (roof, roof window, ...)</i>	
Piscine gonflable <i>Inflatable pool</i>	S < 10 m <sup>2</sup>	S ≥ 10 m <sup>2</sup> Installation > 3 mois <i>Installation &gt; 3 months</i>	
Piscine non couverte <i>Open air swimming pool</i>	S < 10 m <sup>2</sup>	10 m <sup>2</sup> ≤ S ≤ 100 m <sup>2</sup>	≥ 100 m <sup>2</sup>
Piscine avec couverture fixe ou mobile <i>Swimming pool either with a fixed or mobile roof</i>	S < 10 m <sup>2</sup> et abri - and shelter < 1,80 m	10 m <sup>2</sup> ≤ S ≤ 100 m <sup>2</sup> et abri - and shelter ≤ 1,80 m	S > 20 m <sup>2</sup> et abri - and shelter > 1,80 m
Store - <i>Greenhouse</i> Châssis - <i>Frame</i>	H ≤ 1,80 m	1,80 m < H ≤ 4 m et S - and S ≤ 2 000 m <sup>2</sup>	H > 4 m ou S - or S > 2 000 m <sup>2</sup>
Mur - <i>Wall</i> Clôture - <i>Fence</i>	H < 2 m	H ≥ 2 m	
Folienne - <i>Wind turbine</i>	Hauteur de mât - <i>Height of the mast</i> < 12 m		Hauteur de mât - <i>Height of the mast</i> ≥ 12 m
Panneaux solaires - <i>Solar panels</i>	Au sol et H <i>On the ground and H</i> < 12 m	Sur un bâtiment existant ou au sol et H ≥ 12 m - <i>On an existing building - or on the ground and H ≥ 12 m</i>	



## BUDGET PRIMITIF 2022:

Section de Fonctionnement : équilibre à 471 172 €			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	80 870	Produits des services du	
Charges de personnel	137 050	— domaine et ventes	10 770
Atténuation produits	1 500	Impôts et taxes	212 309
Autres charges de gestion courante	88 121	Dotations et participations	126 000
Charges financières	1 600	Autres produits de gestion courante	1 000
Charges exceptionnelles	250	Atténuation de charges	1 500
Dépenses Imprévues	17 966	Résultat reporté	119 593
Virement à la Sect. d'Investis.	132 838		
Opération d'ordre de transfert	12 477		

Section d'investissement : équilibre à 320 642€			
DEPENSES		RECETTES	
Subventions d'équipements versées	13 000	Subvention équipement ETAT	11 794
Travaux église	30 000	Subvention équipement REGION	5 897
Programme voirie 2022	140 048	Subvention équipement DEPARTE- MENT	29 878
Bâtiments communaux	14 500	GFP de rattachement	11 998
Restes à réaliser	67 311	FCTVA	16 417
Résultat 2021 reporté	20 033	Excédents de fonctionnement capitali- sés	39 776
Dépenses imprévues	5 000	Opération d'ordre de transfert	12 478
Emprunts et dettes assimilées	30 750	Restes à réaliser	59 566
		Virement de la Sect. Fonctionnement	132 838

## IMPOSITION 2022 :

Les taux ont une fois de plus été reconduits.

Taxe d'habitation:.....13.33%

Taxe sur le Foncier Non Bâti:.....67.07%

Taxe sur le Foncier Bâti:.....17.16%

# RESTROSPECTIVE DES EVENEMENTS

## CÉRÉMONIE DU 19 MARS:



# RESTROSPECTIVE DES EVENEMENTS

## VISITE AUX DOYENS:



## NOMINATION DE LA SALLE DES FÊTES SAMEDI 21 MAI:



# RESTROSPECTIVE DES EVENEMENTS

## JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT SAMEDI 28 MAI:

### La journée citoyenne de l'environnement



Le samedi 28 mai dernier, une vingtaine de personnes a participé à la journée citoyenne proposée par la Municipalité et l'école, en référence à la journée mondiale de l'environnement programmée tous les ans début juin.

Le ramassage des déchets dans trois espaces publics et un privé a permis de dégager une remorque entière de ferraille, de plastique et même d'ordures ménagères. Les bénévoles, quoique consternés de leurs trouvailles, étaient satisfaits d'avoir soustrait à la nature ces objets qui vont être déposés à la déchetterie de Callac pour y être recyclés ou incinérés.

De nombreux dépotoirs anciens et encore actuels pour certains existent dans nos campagnes du fait de l'absence de déchetteries dans le passé et de mauvaises habitudes qui perdurent. Notre action citoyenne de ce jour est une façon de montrer l'exemple afin que cessent ces pratiques inacceptables maintenant que nos déchets peuvent être pris en charge par les services de l'agglomération Guingamp-Paimpol.

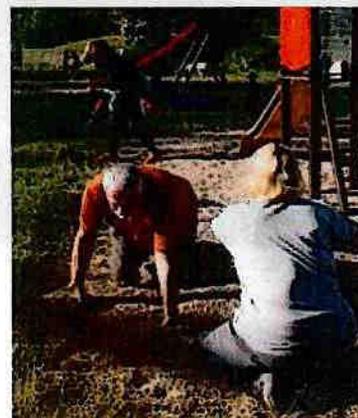


Nous savons aujourd'hui que le plastique, dans la nature, met des années, voire beaucoup plus, avant de se désagréger et contribue, pour une grande partie, à polluer les rivières et l'océan. Les matières premières, telles que le sable, les métaux, viennent à manquer et bien des déchets en contenant sont désormais retravaillés pour resservir.

Il est vraiment nécessaire de faire l'effort de trier nos déchets et de les déposer dans les containers adéquats mis à notre disposition ou dans les déchetteries pour les encombrants (grands cartons, meubles, literie, vélo...), les matières spécifiques (piles, ampoules, néons, les huiles, l'électronique...) Les vêtements.

Une partie des bénévoles a aussi désherbé manuellement les parterres du bourg et l'aire de jeux. Maintenant que le service technique n'a plus le droit de se servir de produits phytosanitaires, un coup de main est bienvenu pour l'entretien de ces espaces qui rendent attrayante notre commune.

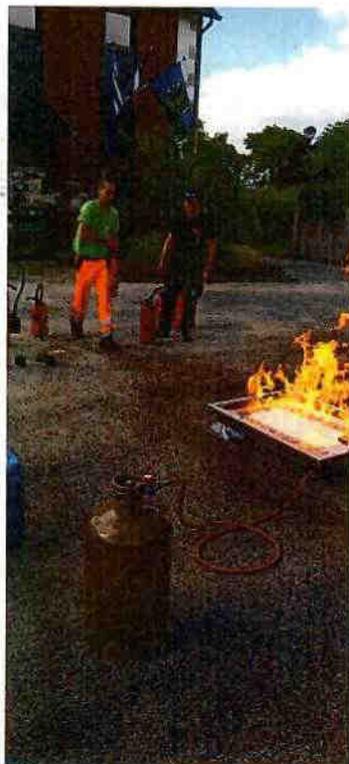
Un troisième atelier participatif a préparé et mis en place le pique-nique avec ce que chacun avait apporté. La commune a offert l'apéritif et la boisson du repas. L'ambiance était très conviviale. Cette journée aura été l'occasion de faire connaissance pour certains, notamment avec nos amis anglais nombreux à participer.



L'exposition « Halte au gaspillage » préparée par les élèves avec Vanessa, l'institutrice et des bénévoles restera en place à la salle polyvalente jusqu'au 5 juin. L'idée d'un cahier rassemblant les diverses informations proposées ainsi que les photos prises pendant la journée a été lancée pour consultation en mairie par la suite.

# RESTROSPECTIVE DES EVENEMENTS

## FORMATION INCENDIE MERCREDI 1ER JUIN :

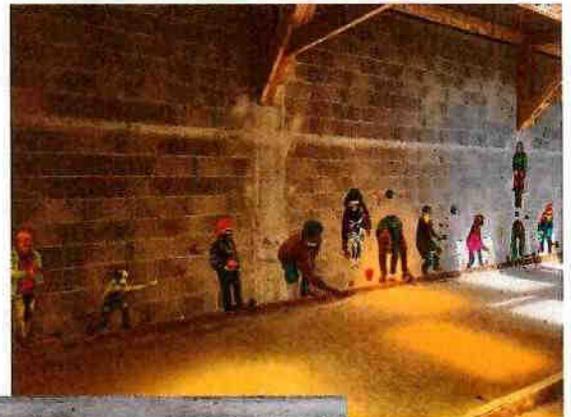
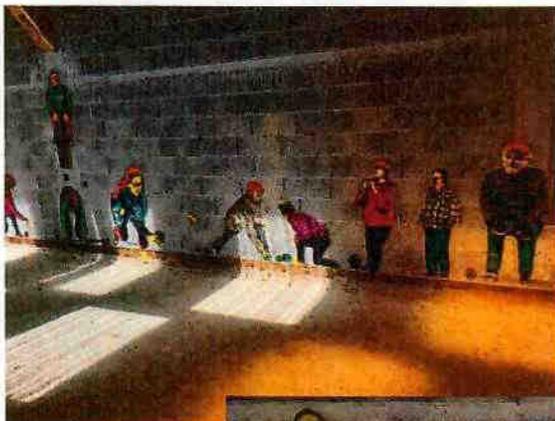


# RESTROSPECTIVE DES EVENEMENTS

FÊTE DES VILLAGES DIMANCHE 5 JUIN :



CRÉATION D'UNE FRESQUE AU BOULODROME: :



## COMITÉ DES FÊTES:



Le Comité des Fêtes est heureux de vous présenter son nouveau bureau, mis en place le vendredi 13 mai dernier.

Président: Alain LE COANT  
Vice-Présidente: Delphine CHAMPEAU  
Trésorier: Jean-Pierre GUILLERM  
Vice-Trésorière: Françoise DARET  
Secrétaire: Anaïs METZGER  
Vice-Secrétaire: Malcolm BODY

mail: [cdfp22160@gmail.com](mailto:cdfp22160@gmail.com)



## **PARDON dimanche 26 Juin**

10H30 MESSE

11H45 PROCESSION A LA FONTAINE SAINT JEAN

VIN D'HONNEUR OFFERT PAR LE COMITÉ

12H30 REPAS A LA SALLE POLYVALENTE

KIR-JAMBON A L'OS-FRITES-FROMAGE-TARTE AUX FRUITS-CAFE

ADULTE 12€ - ENFANT MOINS DE 10 ANS 6€ (réservations à la mairie ou au Bar Alimentation « TI MELEN »).

# **Les bénévoles sont les bienvenus**

## Animations Rurales et Solidarité

La vie a repris une belle dynamique en 2022 pour les bénévoles de l'association ARES «Animations Rurales et Solidarité».

Les places pour les animations proposées dès le mois de mars ont vite trouvées des intéressés.

En tout premier quinze personnes étaient au rendez-vous au stage de greffe d'arbres fruitiers organisé dans les vergers de Isabelle et Claude à Crégoat. Pas moins de quatre animateurs, Claude, Robert, Jean-Baptiste et Samuel ont transmis leurs précieux savoirs. Les participants sont repartis avec des plants et prêts à mettre en œuvre leur nouvelle pratique.



Devenu incontournable l'atelier de cuisine indienne, animé par Geeta Camus, a tenu place chez Isabelle et Claude à Crégoat, neuf cuisiniers se sont activés aux fourneaux et ont pu savourer leurs savoureuses préparations en fin de journée.

Grand succès pour la balade Plantes Comestibles et Médicinales du 30 avril qui a entraîné 38 personnes sur les chemins aux alentours du rocher de Kergus, à leurs côtés 3 animatrices évoquaient leurs bienfaits. Au retour un buffet leur était proposé par les bénévoles composé de pestos au plantain, à l'ail des ours, tartes à l'oseille sauvage, biscuits aux orties, limonade de sureau... L'occasion d'échanger recettes et conseils de soin.



Et puis le soleil a fait son entrée triomphale au dessus de nos têtes, s'imposait donc un atelier de chapeau tressé. Au lieu dit An Nezert à Duault, Bethan Lewis a fait découvrir cette technique à cinq personnes dans une ambiance chaleureuse le samedi 14 mai.

## AMICALE LAÏQUE:

Petite chasse à l'œuf, organisée par l'Amicale Laïque.



## Le centre Gorre Menez (Gabriel, Briag et Louane):

D'abord, nous avons visité le centre Gorre Menez. Puis, nous sommes allés manger. Après, nous avons été dans les chambres mettre nos bagages et choisir là où on dormait. Les lits étaient superposés. Quelques minutes plus tard, nous sommes allés à la ballade sensorielle. En rentrant, nous avons fait nos lits. Après nous avons eu un temps calme pendant que les adultes passaient dans les chambres. Puis, nous avons fait un temps de classe. Après, nous avons été manger au restaurant. Puis nous avons dormi.

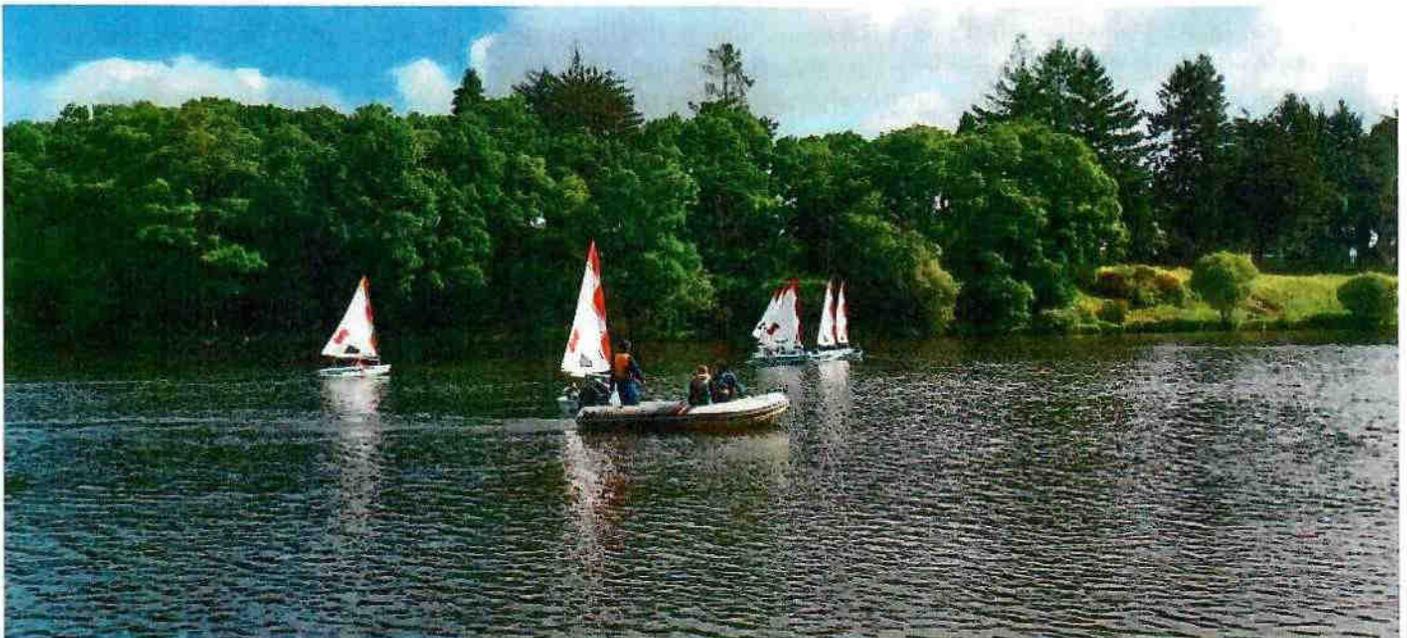
Le deuxième jour, nous sommes allés prendre le petit déjeuner et nous avons fabriqué des purificateurs d'eau. On a également fait des cabanes et nous avons été près de l'Elorn. Après, nous avons eu un temps libre et un temps de classe et avons été manger.

Le troisième jour, nous avons mangé et été à Océanopolis. Après, nous avons fait une balade nocturne. Puis, nous avons dormi.

Le dernier jour, nous avons pris le petit déjeuner et avons travaillé sur les empreintes écologiques. On a fait un jeu de piste et des cabanes pour les korrigans. Puis nous sommes partis.

## La voile (Thibaut, Goulvenn, Lorenzo, Bryan):

Le premier jour, on est parti en car au plan d'eau de Callac. On est arrivé et on a vu Christophe le moniteur. Il nous a appris à mettre notre gilet de sauvetage. Puis, Christophe nous a appris à diriger le voilier. Puis le reste des jours de voile, on a appris différentes techniques pour naviguer avec le voilier.



## Le cinéma : Les temps modernes, Charlie Chaplin (Xavier, Jérémy):

On a été au cinéma de Callac pour voir la projection d'un film de Charlie Chaplin : Les temps modernes. Il était rigolo. Ça commençait dans une usine. Le personnage principal faisait n'importe quoi. Il a rencontré une pauvre fille, on l'appelait « la gamine ». Ils essayaient de trouver quelque part pour vivre et de l'argent. Mais Charlot a trouvé une petite maison abandonnée. A la fin, ils ont décidé de partir tous les deux ailleurs.



## Océanopolis (Louis, Manoé, Lya):

Pendant la classe de découverte, nous avons été à Océanopolis toute la journée et c'était super ! On a vu des requins, le requin scie, des méduses, des « némos » et des « dory » (poisson – clown), des manchots et des pingouins, des hippocampes, des raies. On a été dans le pavillon Bretagne avec une dame qui nous guidait et qui nous expliquait beaucoup de choses. L'après-midi, nous avons visité librement le pavillon tropical et le pavillon polaire. On a mis nos mains dans la glace et il y avait une machine pour voir si les mains étaient froides. Après, on est sorti jouer dehors aux jeux en attendant le car.

## Balade sensorielle (Lénaura, Jade, Lilou):

Pendant la balade sensorielle, nous avons repéré des traces d'animaux. On s'est bandé les yeux. Il fallait faire confiance à son coéquipier qui nous emmenait auprès d'un arbre. Ensuite, on devait enlever le bandage et retrouver l'arbre.

On a aussi fait des parfums. Il fallait prendre des éléments naturels et les mettre dans un verre.

On nous a fait goûter du miel au coin du lapin.

## Les purificateurs d'eau + l'empreinte écologique (Kélig, Miya et Léo):

Pour fabriquer un purificateur d'eau, on a coupé une bouteille en deux. On a mis une compresse, des morceaux de charbons (pas de la poudre), du sable fin, des graviers, du sable. Après nous avons remis des graviers. On mettait de l'eau sale qu'on filtrait avec. L'eau coulait dans le réceptacle. On recommençait l'opération.

Le jeudi, on a parlé de l'empreinte écologique. Nous avons appris que les Etats – Unis avaient la plus grosse empreinte écologique. Nous avons dessiné des éco- quartiers et des écoles écologiques.

## Balade nocturne (Lee Loo, Emma, Jonathan):

Nous avons été dans la forêt le soir. On a marché, on a trouvé des pistes, on a trouvé des noms de chemin : « l'allée du cerf ».

On a été autour du feu de camps. Les CE étaient déjà là. Après on a lu chacun notre tour un livre qui s'appelait « les contes et légendes de Bretagne ». ça s'est terminé à 22h15. Ensuite on est rentré.





Lors de l'achat ou de la vente d'un véhicule ainsi qu'en cas d'emménagement dans la commune, les démarches pour la carte grise peuvent s'effectuer sur le site officiel gouvernemental :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture.

## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ:



Lors de nombreuses démarches administratives ou encore si vous voyagez à l'étranger, vous serez amené à présenter une pièce d'identité.

**Pour cela les 2 documents les plus utilisés sont le passeport et la carte d'identité.** Si la CNI (Carte Nationale d'Identité) n'est pas obligatoire pour les citoyens français, il est tout de même conseillé de la posséder, car elle est très simple à obtenir.

Pour obtenir votre carte d'identité, il faudra vous rendre dans une mairie (CALLAC, ROSTRENEN, GUINGAMP) afin d'en faire la demande complète. Vous pouvez également faire **une "pré-demande" de carte d'identité en ligne** ce qui vous permettra de gagner du temps lorsque vous vous rendrez au guichet de la mairie.

Notez également que **la CNI est valable durant 10 ans, il vous faudra donc renouveler votre carte d'identité si elle est périmée.** Depuis août 2021, la carte d'identité a évolué pour devenir plus sécurisée avec l'ajout d'une puce électronique contenant vos informations ainsi que vos données biométriques.



**On vous accueille !**

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

- Déclarer mes revenus
- Faire une demande de permis de conduire ou de carte d'identité
- Demander une aide (allocation logement, RSA, retraite)
- Créer votre espace Pôle emploi

**MAIRIE DE CALLAC** 02 96 45 81 33 avec ouverture le lundi/jeudi : 09h à 12h et de 14h à 16h ; le mardi uniquement le matin de 9h à 12h ; le mercredi en continu de 9h à 16h et le vendredi de 09h à 12h et de 14h à 16h.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## DIVERS TARIFS COMMUNAUX :

	Commune	Extérieurs
Réunions diverses	/	23,00 €
Banquets, repas	122,00 €	155,00 €
↳ le deuxième jour	60,00 €	75,00 €
Utilisation vaisselle 50 personnes et plus	16,00 €	16,00 €
Apéritif, vin d'honneur	/	31,00 €
Bal, Fest-noz /deiz, Concert, Théâtre, Vide greniers	77,00 €	150,00 €
Passage entre repas de mariage	0,00 €	60,00 €
Concours de cartes	46,00 €	122,00 €
Café de famille, Café d'enterrement	31,00 €	31,00 €
Disco	130,00 €	320,00 €
Goûters du Club Roc'Hellou (forfait annuel)	160,00 €	/
Buffet campagnard	61,00 €	92,00 €
↳ le deuxième jour	30,00 €	45,00 €
Cours de langues (forfait annuel)	80,00 €	200,00 €
Cours de gymnastique	80,00 €	/
Caution (sous forme de chèques à donner à la remise des clés)	200,00 €	200,00 €

Droits de photocopies : 0,30 €

Concessions de cimetière :

2 m <sup>2</sup> pour 15 ans	50,00 €
2 m <sup>2</sup> pour 30 ans ou 4 m <sup>2</sup> pour 15 ans	100,00 €
4 m <sup>2</sup> pour 30 ans	200,00 €

Columbarium :

	15 ans	30 ans
Cave 4 urnes (au sol) (cavure)	300,00 €	600,00 €
Case 4 urnes (monument)	300,00 €	600,00 €
Dispersion des cendres	30,00 €	



### Location de la salle polyvalente :

Si vous voulez louer la salle polyvalente, il est souhaitable de vous y prendre suffisamment à l'avance. Vous serez tenu en outre de respecter certains délais selon l'utilisation que vous ferez de la salle :

**Manifestation avec repas :** 3 semaines à l'avance  
(imprimé destiné à la D.D.C.C.R.F. à compléter)

**Demande de débit de boissons temporaire :**  
15 jours à l'avance minimum.

A noter : chaque association ne peut obtenir que 5 autorisations annuelles.

Dans tous les cas, vous devez vous présenter à la mairie, muni d'une **attestation d'assurance** (assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à votre disposition).

**A noter :** caution ménage de 150,00 €

Occupation de la salle polyvalente :

\* Club du Roc'Hellou :  
1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> mardi de  
13 h 30 à 18 h 30

\* Europe Kreiz Breizh : de  
14 h 00 - 17 h 30 (sauf  
juillet / août) le lundi



Plus de 200 foyers ont pu bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat en 2021. En 2022, Guingamp-Paimpol Agglomération souhaite poursuivre et renforcer encore son dispositif.

## Un nouvel opérateur

Depuis le 2 mai dernier, l'Agglomération a confié à SOLIHA Côtes d'Armor, le soin d'animer et de suivre son programme d'intérêt général (PIG) « Sérénité énergétique et Adaptation ».

Ce programme en faveur de l'amélioration de l'habitat permet à des propriétaires de bénéficier d'aides attribuées par l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) et par Guingamp-Paimpol Agglomération pour des travaux concourant à :

- Atteindre une meilleure performance énergétique des logements,
- Rendre accessible et plus ergonomique l'habitat des personnes ayant des besoins spécifiques liés à l'âge ou à une situation de handicap,
- Financer des travaux particuliers de remise en état de logements locatifs ou de travaux lourds sur logements dégradés ou insalubres.

## Un programme durable

Ce programme s'adresse aux propriétaires modestes qui souhaitent bénéficier d'un logement sain et confortable, avec un objectif fort en matière de sobriété énergétique et de réduction des émissions de gaz à effets de serre du secteur du bâtiment. Le programme participe également à la revalorisation du patrimoine bâti des 57 communes du territoire et, par la remise sur le marché de logements vacants ou dégradés, à son attractivité. Ce programme contribue aux objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH), du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et du Contrat Local de Santé (CLS).

## Un programme qui répond à une demande croissante de la population

L'augmentation des prix de l'énergie accentue l'enjeu de la performance énergétique des logements. Dans le même temps, les solutions techniques et les acteurs de la rénovation se multiplient, les démarchages abusifs explosent et la mobilisation des aides se complexifie. Le programme d'accompagnement mis en place par l'Agglomération vise à apporter davantage de sérénité dans les parcours de travaux.

SOLIHA Côtes d'Armor est habilitée par l'Agglomération pour conseiller et accompagner gratuitement et de façon individualisée et neutre les propriétaires éligibles au programme « Sérénité énergétique et Adaptation » dans l'élaboration de leur projet, et jusqu'à réception des travaux et des aides.

## Informations pratiques

SOLIHA Côtes d'Armor se tient dès-à-présent disponible pour les personnes intéressées afin de vérifier leur éligibilité, et si tel est le cas, pour organiser un diagnostic gratuit à domicile et engager un parcours de travaux aidés.

Les permanences sont reconduites depuis le 10 mai sur rendez-vous (02 96 62 22 00):

Commune	Adresse	Horaires
Bégard	Centre Médico-social, 1 rue du dispensaire	4ème mardi du mois de 10h00 à 12h00
Belle-Isle-en-Terre	Site de l'Agglomération, 15 rue Crec'h Uguen	3ème mardi du mois de 10h00 à 12h00
Bourbriac	Site de l'Agglomération, 1 rue de Tournemine	1er jeudi du mois de 14h00 à 15h30
Callac	Site de l'Agglomération, ZA de Kerguiniou	2ème mardi du mois de 10h00 à 12h00
Guingamp	Accueil de l'Agglomération, 3 rue Auguste pavie	1er jeudi du mois de 10h00 à 12h00

# INFORMATIONS PRATIQUES JEUNES

**SE FORMER EN ALTERNANCE**

**AUX EMPLOIS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DES MAIRIES**

**2 LICENCES PROFESSIONNELLES AVEC L'UNIVERSITÉ RENNES 2**

**1 FORMATION METIERS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX AVEC LE CENTRE DE GESTION 22**

**cdg22**  
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

[www.cdg22.fr](http://www.cdg22.fr)

**La Mission Locale**

INFORMATIONS - CONSEILS - ACCOMPAGNEMENT

*Un service de proximité*

**POUR TOUS LES JEUNES**

DE 16 À 26 ANS

Choisir un métier, une formation

Trouver un emploi

Assurer ses démarches administratives

MES CONTACTS  
SECTEUR  
**GUINGAMP**  
POLE SUO - IPA

↓

Ma Mission Locale  
02 96 40 17 30

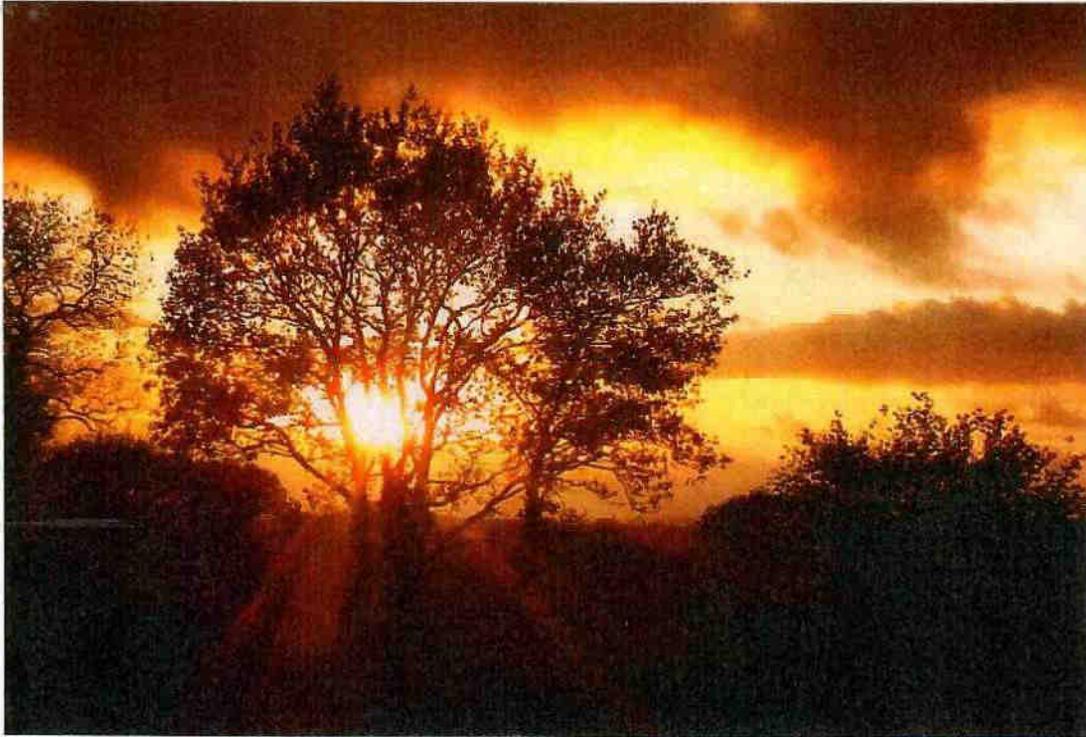
Mes conseillères  
BELLE ISLE : Solenn Tanguy  
BOURBRIAC / CALLAC : Cécile Leroux

**ml**  
mission locale  
ouest côtes d'armor

La Mission Locale Avenir Jeunes Ouest Côtes-d'Armor anime un réseau de veilleurs municipaux répartis sur l'ensemble du territoire. Leurs missions consistent à faire le relais de la Mission locale avec les jeunes des communes. Ils ont pour mission de les aider à accéder aux services proposés : aide à la mobilité, atelier code de la route, conseil à la recherche de formation ou d'emploi, etc. Le Veilleur Municipal, qui est très souvent élu-e de la commune, oriente directement le jeune intéressé vers le conseiller référent du territoire dont il a les coordonnées. Ici à PLOURAC'H notre veilleur municipal est Marina URVOAZ. Pour tout renseignement complémentaire, contacter la mairie au 02.96.45.02.94.

# EXPO PHOTOS

**Entrée  
gratuite**



**DU 1ER AU 28 JUILLET**

**CHAPELLE SAINT GUÉNOLÉ**

**de 9h30, à 12h00 et de 14h00 à 18h30**

**Plourac'h en confinement,  
Visages du Vietnam,  
Paysages d'ici et d'ailleurs.**



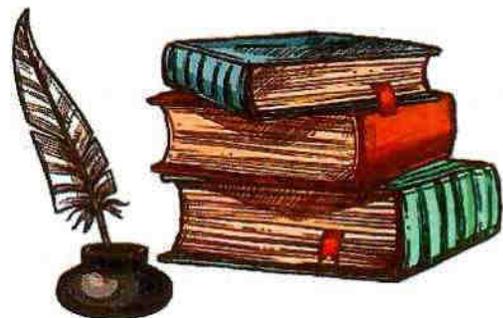
De Lucien Le Bris  
1922-2008

## L'AVENTURIER

Un beau soir d'été  
fuyant sa conscience  
il est parti sur la route  
allant au hasard  
comme un vagabond.  
Depuis, il va chantant  
du soir au matin  
souriant aux belles filles  
et à son destin.  
Maintenant il respire  
comme un homme libre.  
Il n'a plus de frontière  
plus de doux gîte.  
Il a tout abandonné  
même sa tranquillité  
pour sentir bondir  
dans le creux de ses veines  
son sang d'aventurier.

## A ELLE

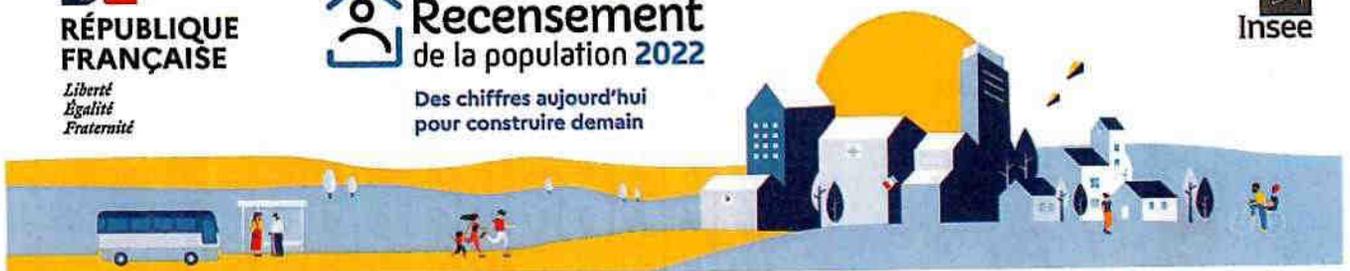
La tête reposant sur la paume de ma main  
un  
sur le bureau, je regarde la porte  
en même temps j'écris, attendant en vain  
la joie que ta douce présence m'apporte.  
Enfin que de bonheur, elle s'est ouverte  
et dans mes bras bien vite, tu t'es offerte.  
Nos deux corps semblaient en détresse  
mais ça n'était que la joie et l'ivresse.  
Enfin tu as bien voulu combler mon désir  
et me donner cette chose unique  
la joie, l'immense plaisir  
de connaître de toi, un amour frénétique.





## CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE AU COMMERCE

Depuis le 31 mars dernier, le bar tabac alimentation a été repris par Léna et Yves-Marie DENIS. Les services proposés restent identiques aux prestations préalablement exercées par Yannick.



### Résultats du Recensement de la population :

Le recensement de la population a eu lieu du 20 janvier au 26 février .

Notre agent recenseur, Bernard VABRE, a reçu un bon accueil dans les foyers.

On compte désormais , sur la commune, 303 logements, dont 73 résidences secondaires et 40 logements vacants, pour 350 habitants. Merci à vous pour votre participation.

# Projet éolien à Plourac'h

Lettre d'information – Juin 2022

The logo for Volitalia, featuring the word "volitalia" in a white, lowercase, sans-serif font. The letter "o" is replaced by a stylized globe icon with blue, yellow, and red segments.

Madame, Monsieur,

Depuis près de deux ans, nous étudions la faisabilité d'un projet éolien sur la commune de Plourac'h. Plusieurs expertises ont été lancées afin de disposer de l'ensemble des caractéristiques du territoire pour dimensionner un projet cohérent à celui-ci.

Au cours de cette période, nous avons également veillé à régulièrement vous informer et vous rencontrer pour échanger sur le territoire, ses enjeux ou l'opportunité d'un projet éolien. Cette démarche s'est traduite par des lettres d'information, la création d'un site internet dédié, la tenue de permanences à Plourac'h et Bolazec. En parallèle, nous avons poursuivi le dialogue avec les élus des communes concernées.

Les études ont livré ces dernières semaines leurs résultats nous permettant de mieux identifier la latitude dont nous disposons pour envisager l'implantation d'éoliennes au sein de la zone potentielle.

Nous tenions donc à partager avec vous ces derniers éléments, avant d'entrer dans une phase visant à finaliser la conception du projet que nous vous présenterons à l'automne.

Nous nous tenons à votre écoute pour tout échange sur ces sujets,

Bonne et agréable lecture,

L'équipe Volitalia

## Trois permanences fin 2021 – début 2022

Les 24 et 27 novembre nous avons organisé des permanences d'échanges à la salle des fêtes de Plourac'h. Une trentaine de citoyens sont venus à notre rencontre.

Le 26 janvier, nous renouvelions ce format à Bolazec, avec une quinzaine d'habitants.

Nous avons pu ensemble échanger sur :

- la zone d'étude,
- le type d'éoliennes envisagé,
- les diverses études en cours,
- le devenir des installations en fin d'exploitation,
- la cohabitation avec les élevages

## Un site internet dédié au projet

Mis en ligne à l'automne 2021, il constitue une place centrale d'information sur le projet et ses étapes de conception.

**[projet-eolien-plourach.fr](http://projet-eolien-plourach.fr)**

Retrouvez-y l'ensemble des éléments de présentation des études que nous menons, les lettres d'informations réalisées, les supports présentés lors des permanences...

Vous pouvez nous transmettre vos questions, avis et remarques à l'adresse:

**[contact@projet-eolien-plourach.fr](mailto:contact@projet-eolien-plourach.fr)**

# Les principales conclusions des expertises

Les études sont découpées en deux phases : d'une part, la phase de diagnostics qui permet d'identifier l'ensemble des caractéristiques et enjeux humains, acoustiques, environnementaux et paysagers, puis d'identifier des variantes d'implantation. D'autre part, une phase d'évaluation des impacts du projet et la détermination de mesures pour les limiter au maximum.

**L'expertise environnementale** a analysé l'ensemble des espèces animales et végétales du site :

- **La faune terrestre** : la végétation dispose de différents niveaux d'intérêt pour les insectes, amphibiens, reptiles et mammifères qui ont été identifiés. Ces espèces ne présentent pas de sensibilité particulière à l'éolien mais une attention devra être portée à leurs habitats.

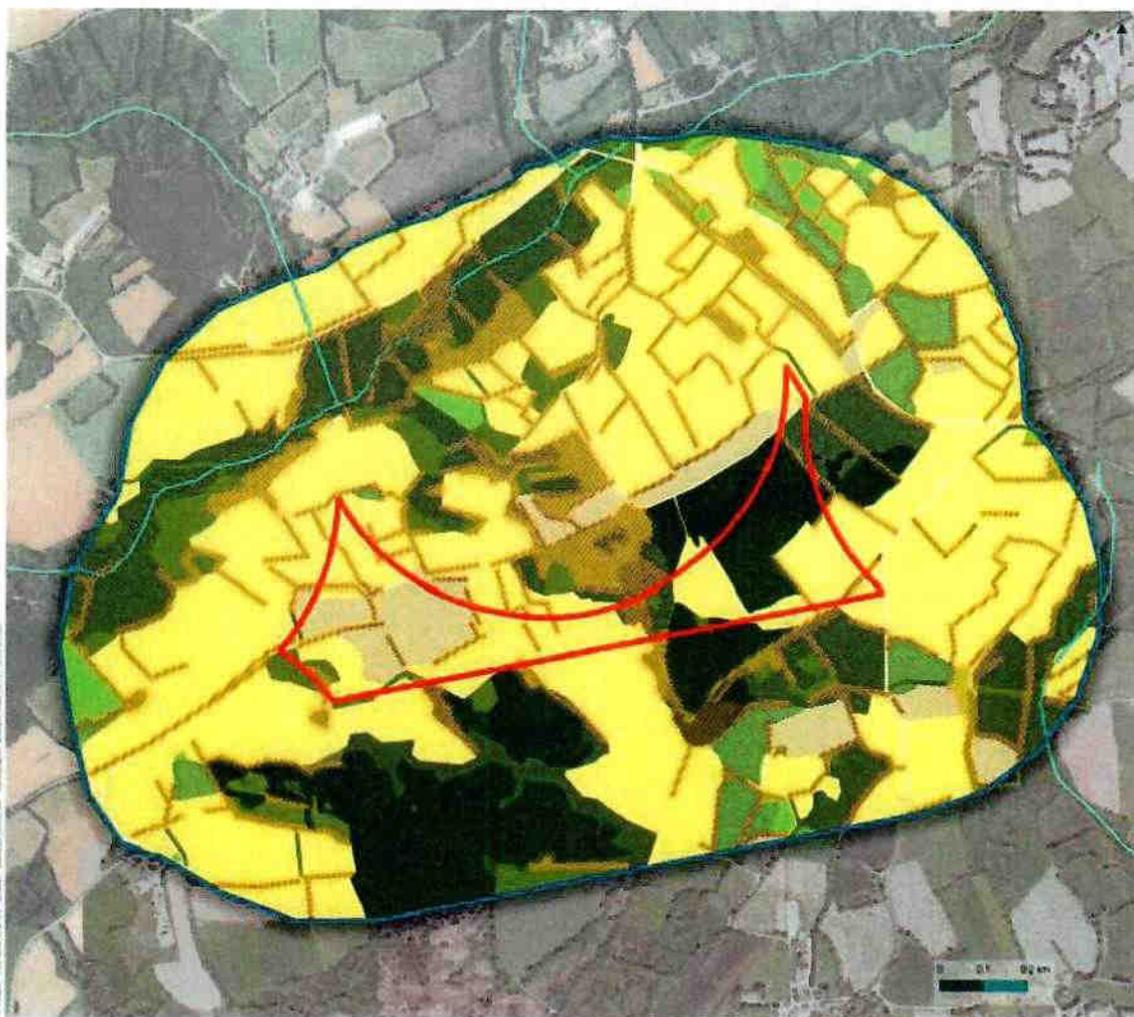
- **La flore et des habitats** : une grande diversité de végétations a été recensée, ainsi que la présence de nombreuses haies et zones humides qui constituent des milieux intéressants pour la faune.

- **Les oiseaux** : plus d'une soixantaine d'espèces ont pu être observées au cours des différentes périodes d'activité (migration pré-nuptiale et post-nuptiale, hivernage, reproduction).

- **Les chauves-souris** : les différents habitats présentent des enjeux faible à modéré. Les nombreuses haies du site sont attractives pour ces espèces parfois sensibles à l'éolien et la présence de gîtes a également pu être confirmée. Une vigilance devra être portée à ce taxon, en particulier lorsque les conditions climatiques sont favorables à la chasse et aux déplacements.

**L'expertise paysagère** s'est quant à elle concentrée sur l'étude du patrimoine, du tourisme et des lieux de vie autour de la zone de projet. Il en ressort notamment la présence de nombreux masques visuels (végétation, topographie) limitant les perceptions, amenant à des niveaux variables de sensibilités au projet.

**Ces études mettent en évidence une concentration des enjeux délimitant, au sein de la zone d'étude, des secteurs à éviter et d'autres à privilégier.**



**voltalia**

Niveau d'intérêt des végétations pour la biodiversité au sein de l'aire d'étude immédiate

Page de consultation : 10/2011 (1)

## Légende

### Aires d'études

Zone d'implantation potentielle

Aire d'étude immédiate

Intérêt du réseau de haies pour la biodiversité (tous groupes confondus)

Fort

Tampon de 10 m autour des haies

Intérêt des végétations pour la biodiversité (tous groupes confondus)

Majeur

Fort

Moyen

Faible

Très faible

### Réseau hydrographique

Cours d'eau

### Identification des zones humides

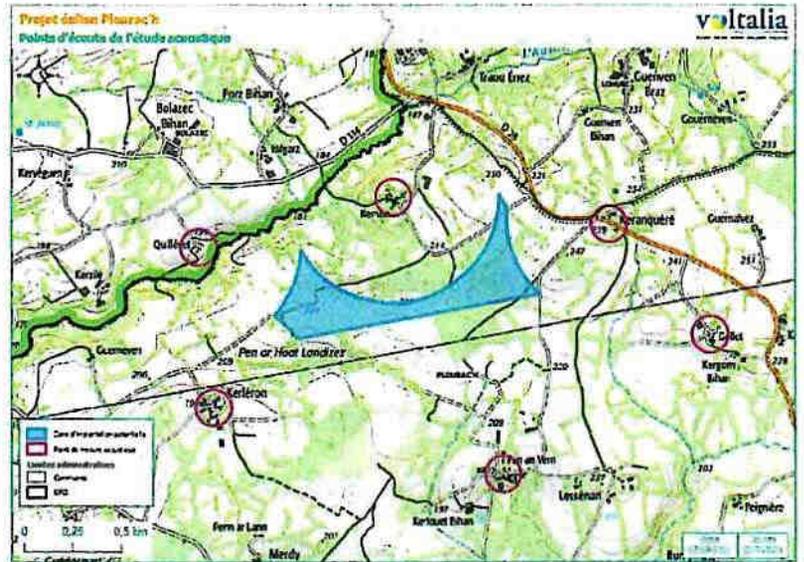
Zones humides avérées (végétation ou pédologie caractéristique)

# La prise en compte de l'environnement humain: l'étude acoustique

L'étude acoustique, confiée au spécialiste Orféa, veille à préserver une ambiance sonore réglementaire au niveau des habitations les plus proches de la zone d'étude (+5 db le jour et +3 db la nuit par rapport à l'ambiance acoustique initiale).

Elle se compose de trois phases:

1. Etude du bruit ambiant avant projet
2. Simulations et modélisations avec ajout d'éoliennes pour s'assurer du respect de la réglementation
3. Vérification des niveaux d'émissions sonores après construction du parc



La phase 1 s'est déroulée du 22/11/2021 au 13/12/2021 avec 6 points d'étude dans les hameaux habités les plus proches de la ZIP.

Les résultats de la phase 2 seront consolidés lors de la finalisation de la proposition d'implantation.

## La détermination de la meilleure implantation

Différentes variantes d'implantation sont à l'étude en application de la démarche « ERC » signifiant « **Eviter – Réduire – Compenser** », formule qui pourrait également être résumée par ce fameux dicton : « mieux vaut prévenir que guérir ».

Elle consiste, en premier lieu, à toujours **éviter** les potentiels impacts. Par exemple, en cas de présence de zones humides, afin de ne pas détruire une partie de ces milieux fragiles, il est tout simplement choisi d'éviter d'y implanter éolienne, câbles, chemins...

Elle invite ensuite à **réduire** au maximum les impacts possibles. Cela entraîne par exemple de laisser une distance suffisante entre les éoliennes afin de laisser passer les oiseaux ; de limiter le nombre et la hauteur des éoliennes pour réduire la prégnance dans le paysage ; d'éloigner le bas des pales du sol...

Dans un troisième temps, elle implique de **compenser** tout impact qui pourrait perdurer après la mise en œuvre des précédentes mesures d'évitement et de réduction. Concrètement, cela signifie que si 1 mètre haie est coupé pour le projet, au moins 2 mètres devront être replantés avec des semences locales à un emplacement cohérent d'un point de vue écologique.

## Un potentiel éolien au sein d'un territoire d'élevage

Lors des différentes permanences, ce sujet est revenu à plusieurs reprises, sous forme de points de vigilance et de questionnements directs des éleveurs et éleveuses rencontrés. C'est pourquoi, nous avons pris l'engagement de mandater un géobiologue reconnu localement pour son expertise afin qu'il apporte également son regard au projet.

En application de la démarche « Eviter-Réduire-Compenser » et du principe du précaution visant à anticiper tout éventuel enjeu géobiologique au niveau de l'implantation, l'emplacement des éoliennes ne sera finalisé qu'après identification des potentielles zones sensibles à éviter.

Un temps d'échange avec les éleveurs concernés sera ensuite proposé.

## Et maintenant...

La première phase des études étant réalisée, nous allons désormais continuer les expertises tout en nous attachant à poursuivre la démarche d'échanges mise en place depuis le début du projet.

### Les prochaines étapes :

- Réalisation d'un diagnostic géobiologique
- Finalisation de l'implantation
- Réalisation de la seconde phase d'études
- Traduction du site internet en anglais
- Temps d'échange avec les éleveurs à proximité de la zone de projet
- Présentation des scénarios d'implantation et de celui retenu en permanences à l'automne prochain

## S'informer et exprimer son avis

Afin de continuer à vous informer régulièrement et à nous rendre disponibles pour répondre à l'ensemble de vos sollicitations, nous restons à votre entière disposition à l'adresse : [contact@projet-eolien-plourach.fr](mailto:contact@projet-eolien-plourach.fr)

Sur le site internet [projet-eolien-plourach.fr](http://projet-eolien-plourach.fr) vous retrouverez toutes les informations concernant le projet et ses études.



## Un projet éolien à Plourac'h, pourquoi ?

Le contexte géopolitique et économique rappelle aujourd'hui toute la pertinence des énergies renouvelables. Face aux difficultés d'approvisionnement en matières premières causées par les conflits internationaux, à la hausse des prix qui en découle, mais aussi au problème de vieillissement des centrales nucléaires, ainsi qu'à la nécessité de protéger l'environnement, l'éolien semble plus que jamais une solution pérenne grâce à ses nombreux atouts :

- Ressource inépuisable
- Production d'électricité sans émission de CO<sub>2</sub>
- Réponse aux enjeux de l'approvisionnement en électricité de la Bretagne
- Contribution à l'indépendance et à la transition énergétiques
- Réversibilité totale (démantèlement)

En plus de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et locaux, ce projet contribuera à répondre à l'un des enjeux fondamentaux de la crise climatique actuelle : décarboner la production d'énergie, sur laquelle repose notre société.

### CONTACT :

**VOLTALIA Agence de Nantes** : 3 rue Emile Péhant, 44 000 Nantes

Cheffe de projet : Moira Andreu – [m.andreu@votalia.com](mailto:m.andreu@votalia.com) – 07 61 37 07 08 – [www.votalia.com](http://www.votalia.com)

## ... AU JOUR LE JOUR ...

### **MAIRIE** : Horaires d'ouverture au public :

	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
<b>MATIN</b>	9H30 – 12H00	9H30 – 12H00	Permanence SRPI 9H30-12H30 13H30-17H30	9H30 – 12H00	9H30 – 12H00
<b>APRES-MIDI</b>	13H30 – 17H30	13H30 – 17H30		13H30– 17H30	13H30– 17H30

### **PERMANENCES DES ÉLUS :**

**Maire :**

Yannick LARVOR le lundi de 11 h à 12 h.

**Premier Adjoint :**

Philippe Le Guilcher le jeudi de 11 h à 12 h.

**Deuxième Adjoint :**

Jean-Pierre Guillerm le mardi de 10 h 30 à 11 h 30.

**Mairie**

1 rue de la Mairie

22160 PLOURAC'H

☎ : 02.96.45.02.94.

Courriel : [mairiedeplourach@wanadoo.fr](mailto:mairiedeplourach@wanadoo.fr)

### **AUTRES PERMANENCES :**

**M.S.A.** : Pour les deux centres les plus proches :

\* Guingamp Place du Champ au Roy – ☎ : 02.96.40.10.40 – du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sauf le mercredi matin.

\* Rostrenen 16 place Porz Moëlou – ☎ : 02.96.57.40.10 – du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sauf le mercredi matin.

Une permanence administrative se tient en outre au Centre Médico-Social de Callac le 4<sup>ème</sup> mercredi du mois de 9 h à 12 h.

**Sécurité sociale (C.P.A.M.)** : le mardi de 9 h 30 à 11 h 30 à la Mairie de Callac.

**Assistante sociale** : 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudis de 10 h à 11 h 30 à la Mairie de Callac.

**Conciliateur de justice** : 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de 9h30 à 16h30 sur rdv en mairie de Callac

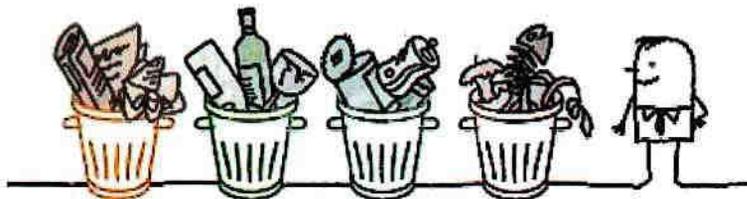
**CPAM 22 : une adresse postale UNIQUE :**  
CPAM des Côtes d'Armor  
22024 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

### **TRAITEMENT DES DÉCHETS :**

Le ramassage des bacs à couvercle jaune, pour la collecte sélective, et des bacs à couvercle gris, pour les ordures ménagères, est assuré toutes les deux semaines par les services de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Tri sélectif : semaine paire - Ordures ménagères : semaine impaire

Conteneurs à verre : ils se situent au carrefour des routes qui mènent soit au Balanou soit à Klempéту, et au Bourg sur le parking en face de la mairie (plus un conteneur à verres près de la salle polyvalente).



### **Horaires de la déchetterie de Callac :**

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8 H - 12 H		8 H - 12 H		8 H - 12 H	8 H - 12 H
14 H - 18 H		14 H - 18 H		14 H - 18 H	14 H - 18 H